

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 11 Octobre 2023** à 18h00 Salle des Fêtes, rue de la Poste à Pecquencourt que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la Communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : 45

Présents : (titulaires et suppléants) 33

Absents : 6

Procuration : 6

Etaient présents (délégués titulaires) : 31

Pour la CCCO : François CRESTA - Salvatore DE CESARE - Marc DELECLUSE - Lionel FONTAINE - Rodrigue LEBLAN - Éric MOREAU - Alain PAKOSZ - Pascal PRUVOST - Julien QUENNESSON - Jean-Michel SIECZAREK - Alain SROGA - Jessica TANCA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Karim BACHIRI - Christophe CHARLES - Yaël CZUPRYNA - Romain DAPVRIL - Christophe DUMONT - Alain DUPONT - Damien FRENOY - Arnaud GLABIEN - Delphine GUINEZ - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Jean-Christophe LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Jamila MEKKI - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET - Robert STRZELECKI - Jean Michel SZATNY.

Etaient présents (délégués suppléants) : 2

Pour la CCCO : Alain ROLLOS suppléant de Alain BRUNEEL.

Pour DOUAISIS AGGLO : Sandrine PONTHEUX suppléante de Thierry FAIDHERBE.

Etaient présents par procuration : 6

Pour la CCCO : Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Lionel FONTAINE - Donato MIRAGLIA donne pouvoir à Jessica TANCA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Maryline LUCAS donne pouvoir à Julien QUENNESSON - Christophe BLERVACQUE donne pouvoir à Robert STRZELECKI - Jean-Claude DESMENEZ donne pouvoir à Christophe DUMONT – Rudy DILLIES donne pouvoir à Jean-Luc HALLE.

Etaient absents et excusés : 6

Pour DOUAISIS AGGLO : Reine Elise CARLIER - Muriel DOUDOK - Lisiane DUBUS - Florence GEORGES - Philippe ROSZYK - Franck VALEEMBOIS.

OBJET : CONVENTIONNEMENT DE LA LIGNE 413

Monsieur STRZELECKI indique que :

Vu la convention unique relative aux modalités d'organisation et de financement du transport scolaire et des dessertes urbaines par le réseau régional dans le ressort territorial du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis signée le 05 novembre 2019 et ses avenants.

Dans le cadre de cette convention, le SMTD a sollicité auprès des services de la Région la mise en œuvre d'un conventionnement pour la desserte du hameau « Le Villers » à Flers en Escrebieux par la ligne régionale 413 Hénin-Beaumont – Douai à compter du 1^{er} septembre 2023.

Conformément à l'article III.1.2 – Evolutions des dessertes des lignes pénétrantes de cette convention, les modifications affectant la consistance et les modalités d'exploitation des services réalisés font l'objet d'un accord réciproque, c'est-à-dire sans qu'il soit besoin de signer un avenant spécifique.

Suites aux échanges techniques entre les services du SMTD, de la STAD et de la Région sur les conditions financières et techniques de cette desserte, le kilométrage prévisionnel annuel conventionné sera à hauteur de 13 798km en charge, pour un coût en € fixé par la convention unique au jour de sa signature à 2,87€/km (kilométrage total = en charge et haut-le-pied). Ce coût est indexé annuellement et s'élève à 3,03€/km suite à la dernière indexation.

La compensation du SMTD due à la région sera calculée en appliquant à ce coût un taux d'usage urbain correspondant à la part des voyageurs urbains sur l'ensemble des voyageurs à l'intérieur du ressort territorial du SMTD. Pour déterminer ce taux, un ticket unitaire papier gratuit sera paramétré dans la billettique de cette ligne et remis au passager urbain pour identifier la fréquentation liée à cette desserte urbaine.

Cette compensation sera alors intégrée dans l'annexe financière établie chaque année en application de la convention unique.

Avis favorable du Bureau Syndical lors de sa séance en date du 27 Septembre 2023.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir VALIDER les conditions financières et techniques pour le conventionnement de la ligne 413.

Monsieur le Président met au vote.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 45

Nombre de votants : 39

Suffrage exprimé : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

VALIDE les conditions financières et techniques pour le conventionnement de la ligne 413.

Fait et délibéré en séance

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Envoyé et reçu en préfecture le 23.10.2023

Publié sur le site le 23.10.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20231011-SMTD_23_10_2_3-DE

Claude HEGO

Yaël CZUPRYNA

Envoyé et reçu en préfecture le 23.10.2023

Publié sur le site le 23.10.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20231011-SMTD_23_10_2_3-DE